Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212901763-20260605-CM2026050601-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de PLONEVEZ-PORZAY

Nombre de conseillers • en exercice : 19 • présents : 19 • votants : 19	L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Plonévez-Porzay, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Alain PENNOBER, Maire. Présents: PENNOBER Alain, PENNANEAC'H Sylviane, LE PAGE Jacques, BODENAN Pascal, LE BOURCH Béatrice, PIRIOU André, LE MEUR Cathy, FLOCHLAY Denis, BOUTIN Gilles, CALVEZ Marie Elisabeth, LE MENN Michel, LANDREIN Marine, FERTIL André, DIVANACH Armelle, HASCOET Valérie, TYMEN Kevin, LE BRIS Christelle, GARGADENNEC Alan Absents excusés :
Date de convocation 27 mai 2026	Elue secrétaire de séance : LE BOURCH Béatrice

Assistait également à la réunion Sébastien LE GARREC, secrétaire générale de mairie.

1. **Désignation des délégués du Conseil municipal et des suppléants en vue de l'élection des Sénateurs n°D-2026-034**

Vu le code électoral,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2113-8,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs
Vu l'arrêté préfectoral du 13 mai 2026 fixant le nombre et les modalités de désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants au collège électoral devant procéder à l'élection de quatre sénateurs lors du scrutin du 27 septembre 2026,

Le Conseil municipal doit désigner les délégués et suppléants appelés à faire partie du collège électoral constitué en vue de l'élection le 27 septembre 2026 des sénateurs.

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM.MM./Mmes Sylviane PENNANEAC'H, Pascal BODENAN, Kevin TYMEN et Alan GARGADENNEC. Mme Béatrice LE BOURCH est désignée comme secrétaire. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des 5 délégués et des 3 suppléants :

Les candidatures enregistrées :

Liste A : liste de Alain PENNOBER

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des 5 délégués et 3 suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212901763-20260605-CM2026050601-DE

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs : 0
- bulletins nuls : 0
- suffrages exprimés : 19

La liste d'Alain PENNOBER ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégués et suppléants pour les élections sénatoriales :

M	PENNOBER	Alain	Délégué
Mme	PENNANEACH	Sylviane	Délégué
M	FERTIL	André	Délégué
Mme	DIVANACH	Armelle	Délégué
M	LE PAGE	Jacques	Délégué
Mme	CALVEZ	Marie-Elisabeth	Suppléant
M	BODENAN	Pascal	Suppléant
Mme	LEBON	Veronique	Suppléant

Pour copie conforme
A Plonévez-Porzay,

le lundi 8 juin 2026

Le maire
Alain PENNOBER

